



Conakry, le 19 MARS 2010

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX
ET FORETS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 0111

/MEEFDD/CAB/2010

Le Ministre

A

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention
Cadre des Nations Unies sur les Changements
Climatiques (CCNUCC).

Objet : Accord de Copenhague.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Le Gouvernement de la République de Guinée remercie le Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour ses appuis de tout genre dans le cadre du renforcement des capacités nationales conformément aux prescriptions de ladite Convention et de son Protocole.

Suite à votre notification aux Parties en date du 18 janvier 2010, j'ai l'honneur de vous informer que la République de Guinée donne son accord afin qu'elle soit associée au processus actuel (accord politique non contraignant de Copenhague) et futur (accord contraignant inclusif, juste et équitable) pour les négociations sur l'avenir climatique de notre planète.

En tant que pays moins avancé, la Guinée souhaiterait s'associer aux mesures prises par la communauté internationale pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre car son développement en dépend. A ce titre, les mesures d'atténuations envisagées dans sa première communication nationale et qui sont entrain d'être revues dans le cadre de la seconde communication, constitueraient de bonnes stratégies à mettre en œuvre sur la base de l'assistance de la Convention. Les activités préconisées seront, plus tard, davantage explicitées conformément aux recommandations jointes à votre lettre de notification.

Tout en vous rassurant de la totale collaboration de la République de Guinée à travailler pour l'aboutissement d'un accord juste, équitable et inclusif au profit de tous, veuillez accepter **Monsieur le Secrétaire Exécutif**, l'expression de ma considération distinguée.



Georges Niankoye DELAMOU